

1974^e séance

Judi 24 juillet 1975, à 10 h 50

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1974

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Année internationale de la femme (E/5725)

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le point 5 de l'ordre du jour relatif à l'Année internationale de la femme.

2. Mme SIPILÄ, (Sous-Secrétaire général au développement social et aux affaires humanitaires et Secrétaire général de l'Année internationale de la femme et de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme) rappelle qu'en décembre 1972, au moment où l'Assemblée générale avait proclamé 1975 "Année internationale de la femme" [résolution 3010 (XXVII)], il n'avait pas été question d'organiser une conférence et que les programmes prévus pour l'Année devaient être financés au moyen des ressources existantes. Quand, en 1974, le Conseil économique et social a demandé au Secrétaire général de convoquer une conférence dans le cadre de l'Année internationale de la femme [résolution 1849 (LVI)], on s'est interrogé sur les chances de réussite d'une conférence organisée en si peu de temps et avec 250 000 dollars seulement. La Conférence mondiale de la population, elle, avait été préparée pendant quatre ans et son budget avait dépassé 2 millions de dollars. Pourtant, le Secrétariat a cru au succès de la Conférence et de l'Année internationale de la femme, et les résultats obtenus à ce jour ont dépassé ses prévisions les plus optimistes.

3. Rien n'est plus puissant qu'une idée qui vient au bon moment : les six derniers mois et la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme l'ont bien montré. Mais le succès aurait été impossible sans l'intérêt manifesté par les milieux officiels et non officiels dans le monde entier et sans la participation active de tous les organismes des Nations Unies. Soixante-neuf pays ont annoncé la création d'une commission nationale composée de représentants de ministères, d'administrations, d'organisations non gouvernementales et de particuliers. Des attachés de liaison désignés dans 89 pays continueront, après 1975, à tenir les Nations Unies informées de l'évolution de la condition de la femme dans ces pays.

4. L'Année internationale de la femme a été la première tentative globale, nationale et mondiale, d'étudier la condition et le rôle de la femme eu égard aux normes adoptées internationalement pour assurer l'égalité des droits, des chances et des responsabilités. C'est aussi la première tentative, dans les pays et dans le monde entier, de traduire en actes quelques objectifs importants de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième

Décennie des Nations Unies pour le développement¹ et un appel à l'action pour faire participer davantage les femmes à l'établissement de relations amicales entre Etats et au renforcement de la paix internationale. On a de bonnes raisons d'espérer qu'avant la fin de l'année des plans nationaux auront été adoptés dans presque tous les pays pour atteindre ces objectifs.

5. La contribution des organisations non gouvernementales, nationales et internationales, a été remarquable. L'Année internationale de la femme a reçu aussi le large soutien des travailleurs volontaires, de la presse mondiale et d'autres moyens d'information. Mme Sipilä saisit cette occasion pour remercier les gouvernements et les autres donateurs des pays industrialisés et des pays en voie de développement, même les plus défavorisés, des contributions qu'ils ont versées ou annoncées au fonds de contributions volontaires ouvert par le Secrétaire général en application de la résolution 1850 (LVI) du Conseil.

6. Les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies ont pris une part active à la Conférence et adopté des résolutions qui doivent permettre d'atteindre les objectifs de l'Année. Les commissions régionales notamment ont joué un rôle important et des plans d'action régionaux ont été adoptés par la CESAP [résolution 157 (XXXI)] et la CEA [résolution 269 (XII)].

7. L'intérêt grandissant porté à l'Année et à la mise en œuvre des principes, programmes et plans d'action adoptés pendant les dix dernières années s'explique non seulement par l'importance qui est attachée au principe de l'égalité de tous les êtres humains mais aussi par le fait que la condition de la femme et le développement économique et social réagissent l'un sur l'autre. Le programme de l'Année et la Conférence ont permis de comprendre cette interaction et ses incidences sur les problèmes mondiaux.

8. Malgré sa rapide préparation, la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, qui s'est tenue à Mexico du 19 juin au 2 juillet 1975, a montré l'intérêt qu'attachent à la question de la condition de la femme, les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, les femmes étaient en majorité dans les délégations des 133 gouvernements représentés, et la plupart des délégations étaient dirigées par des femmes. Après avoir énuméré les personnalités présentes et donné

¹ Résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 24 octobre 1970.

quelques précisions sur l'organisation matérielle de la Conférence, Mme Sipilä rend hommage au Président du Mexique et à Mme Echeverría, au Président de la Conférence, M. Ojada Paullada, au Gouvernement et aux fonctionnaires mexicains, et au personnel de l'Organisation des Nations Unies, qui ont assuré le succès de cette manifestation.

9. La Conférence a été le point culminant de l'Année internationale de la femme, car elle a adopté un grand nombre de recommandations incluses dans le Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme et dans la Déclaration de Mexico 1975, sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix; elle a adopté également 34 résolutions qui orienteront certainement les activités des Nations Unies pendant de nombreuses années. Son rapport (E/5725) permettra au Conseil de voir les progrès accomplis vers les objectifs de l'Année internationale de la femme et de prendre toutes les décisions qu'il jugera nécessaires.

10. Les participants à la Conférence ont été d'avis que la question de la condition de la femme ne pouvait être traitée isolément mais devait être liée aux réalités contemporaines, c'est-à-dire à la solution des problèmes économiques, sociaux et politiques. La Conférence a été ainsi amenée à se prononcer sur certaines questions (les femmes palestiniennes, la condition de la femme en Namibie, dans le territoire panaméen dénommé "Zone du canal" et au Chili, etc.) et à associer par conséquent les femmes à la lutte contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale et la domination étrangère et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

11. La Conférence a souligné la nécessité d'un nouvel ordre économique international reposant sur la Charte des droits et devoirs économiques des Etats². Elle a noté que les trois quarts de l'humanité devaient faire face d'urgence à de graves problèmes sociaux et économiques et que c'étaient les femmes qui en souffraient le plus, d'où la nécessité d'améliorer leur sort et de définir leur rôle dans le développement. Les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies (pleine égalité des êtres humains, progrès économique et social, coopération internationale) ont inspiré de nombreuses recommandations et décisions de la Conférence. Mais l'augmentation du PNB n'engendre pas automatiquement le progrès social et l'amélioration de la condition de la femme: il faut tenir compte aussi de l'élément humain. La Conférence a pris note des effets préjudiciables à la condition de la femme d'une croissance démographique excessive, de la pénurie alimentaire et, plus généralement, du sous-développement. L'insuffisante utilisation du potentiel humain que représente la population féminine mondiale freine le progrès économique et social. A cet égard, le rôle de la femme varie d'un pays à l'autre, mais il est significatif que les décisions et recommandations de la Conférence visant à supprimer la discrimination à l'encontre de la femme aient été adoptées à l'unanimité. En revanche, les délégations ont réagi différemment aux recommandations relatives à des questions politiques ou au nouvel

ordre économique international. Dans certains milieux, on estime que si les résolutions et décisions sont mal ou insuffisamment appliquées, c'est parce qu'il n'y a pas eu accord au moment de leur adoption. Aussi le Groupe d'experts pour l'étude de la structure du système des Nations Unies a-t-il demandé une coopération globale à un accord général sur les problèmes essentiels (E/AC.62/9, par. 97 à 103). Or la Conférence a été unanime à demander la suppression des mesures discriminatoires à l'encontre de la femme et l'amélioration de sa condition, et, pour assurer une action nationale et internationale soutenue, a recommandé à l'Assemblée générale de déclarer la période 1975-1985 "Décennie des Nations Unies de la femme et du développement".

12. A l'échelon national, on a estimé généralement que les gouvernements devaient envisager en priorité la fin de la discrimination fondée sur le sexe et l'intégration des femmes au développement. La Conférence a signalé une série de projets à entreprendre dans les secteurs où la condition féminine reste très précaire et elle a suggéré, dans le Plan d'action mondial, la création de commissions interdisciplinaires ou multisectorielles pour assurer plus vite l'égalité des chances sans considération de sexe. Pour obtenir de bons résultats, ces commissions devraient comprendre des hommes et des femmes, car le progrès des femmes profitera à l'ensemble de la communauté.

13. A l'échelon international, la Conférence a demandé aux gouvernements d'augmenter le nombre des femmes dans leurs délégations et recommandé que les organismes des Nations Unies reconnaissent leur responsabilité de donner l'exemple aux Etats Membres en matière de politique de l'emploi et d'administration du personnel. Elle a recommandé de faire entreprendre plusieurs projets par le Secrétaire général, notamment un rapport sur la participation des femmes au renforcement de la paix mondiale et à l'élimination de l'*apartheid*, du racisme, de la discrimination raciale, du colonialisme et de la domination étrangère. Elle a demandé également qu'on étudie en priorité, en 1976, l'élaboration et l'adoption d'une convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

14. La Conférence a adopté des recommandations précises pour faire appliquer ses résolutions. Elle a demandé au Conseil de recommander que soit renforcé au Siège de l'ONU le service du Secrétariat responsable de l'application du Plan d'action, que soit créé un institut international de formation et de recherche pour la promotion de la femme, et qu'une deuxième conférence mondiale ait lieu en 1980.

15. La Conférence et le Groupe d'experts pour l'étude de la structure du système des Nations Unies ont émis des recommandations contradictoires. Le Groupe d'experts cherche à améliorer la coopération économique mondiale en liquidant la Commission de la condition de la femme, tandis que la Conférence a été unanime à en recommander le maintien, ou le remplacement par un organe représentatif uniquement chargé des problèmes de la condition de la femme. Elle a jugé que cet organe ou la Commission concourraient à l'exécution des programmes du Plan d'action et permettraient d'échanger des vues et de formuler des principes sur la condition de la femme. Le

² Résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1974.

Groupe d'experts a envisagé aussi la disparition du service du Secrétariat responsable de l'application du Plan d'action, et celle de la Commission du développement social.

16. La Conférence, au contraire, a recommandé au Conseil de faire le nécessaire pour que les commissions régionales disposent du personnel et des ressources exigés par la mise au point des programmes régionaux destinés à mettre en œuvre le Plan d'action. Elle a recommandé aussi qu'on donne au service du Secrétariat responsable de l'application du Plan les moyens d'appuyer plus efficacement les programmes existants et d'en mettre au point de nouveaux, en coopération avec tous les organismes du système des Nations Unies. Vu la multiplicité et la diversité des projets que la Conférence a unanimement recommandés, le Conseil voudra peut-être considérer s'il est souhaitable qu'un groupe mixte d'experts émette des avis sur l'organisation convenant le mieux à la coopération mondiale dans le domaine social.

17. L'institut international de formation et de recherche pour la promotion de la femme, dont la Conférence a recommandé la création et qui serait financé par des contributions volontaires, ferait des recherches sur la condition de la femme pour le compte du service du secrétariat responsable de l'application du Plan d'action, avec le concours de l'Université des Nations Unies et d'autres instituts intéressés. Les institutions spécialisées et les commissions régionales seraient invitées à participer à son fonctionnement.

18. La conférence que l'Assemblée générale est invitée à organiser pour 1980 aura pour tâche d'examiner et d'évaluer l'application du Plan d'action et des résolutions relatives à l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe et à l'intégration des femmes au développement. Les crédits budgétaires nécessaires à son organisation seraient minimes.

19. La Conférence n'a pas oublié les incidences financières de ses décisions et recommandations, ni celles de son plan d'action. Elle a invité le Secrétaire général à soumettre à l'Assemblée générale pour sa trentième session un rapport établi en consultation avec les organes et organismes des Nations Unies et contenant des recommandations sur la manière dont les fonds supplémentaires expressément fournis pour assurer l'intégration de la femme au développement pourraient être canalisés et administrés dans les meilleures conditions.

20. En conclusion, Mme Sipilä souligne que l'application des recommandations de la Conférence doit être envisagée dynamiquement et multisectoriellement. L'amélioration de la condition de la femme et l'intégration de la femme à la vie sociale demandent un effort pluridisciplinaire à tous les échelons, national, régional ou mondial. A la réunion spéciale interinstitutions sur l'Année internationale de la femme qui a eu lieu les 21 et 22 juillet 1975, les représentants de tous les organismes des Nations Unies ont commencé à établir les plans d'exécution. Mme Sipilä est convaincue que l'action conjuguée des organismes et organes des Nations Unies aboutira à l'élaboration prochaine d'un programme dynamique et global qui non seulement profitera à la femme et, indirectement, à

l'enfant, à la famille et à la société, mais contribuera à améliorer partout la qualité de la vie.

21. Pour Mme URBINA (Mexique), le rapport dont le Conseil est saisi montre l'importance des résultats de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, qui a adopté de nombreuses résolutions et une déclaration des principes généraux concernant les mesures propres à améliorer la condition féminine. Les participants ont pris conscience plus intensément des graves problèmes qui touchent la moitié du genre humain et ont décidé d'instaurer une coopération internationale pour assurer l'égalité de l'homme et de la femme et faire participer celle-ci à la solution des problèmes en question.

22. Pour détruire les structures qui maintiennent la femme dans une situation marginale, trois objectifs indiqués dans la résolution 3010 (XXVII) de l'Assemblée générale doivent être atteints : égalité entre l'homme et la femme, participation de la femme au développement, contribution de la femme à la paix mondiale. La coopération envisagée ne peut être effective tant que subsistera l'iniquité. Il appartient à chaque pays de prendre les mesures internes que nécessite l'exécution des décisions adoptées. Quant aux organismes internationaux, il leur faudra collaborer pour atteindre les objectifs visés et examiner périodiquement les progrès accomplis.

23. Les décisions de la Conférence suivent deux directions parallèles. Certaines concernent des problèmes particuliers à la femme : il s'agit des résolutions sur la santé, l'emploi, l'enseignement, la famille, la participation, la promotion, la nécessité d'étudier les questions liées à la condition féminine. Les autres concernent la refonte des systèmes nationaux et internationaux qui empêchent de satisfaire les besoins fondamentaux des groupes marginaux, dont font partie la majorité des femmes. Restent à prendre les mesures nécessaires pour donner effet à ces résolutions. Gouvernements, organismes des Nations Unies et particuliers doivent s'inspirer des mesures du Plan d'action et appliquer les principes de la Déclaration de Mexico.

24. Les préoccupations qui se manifestent dans l'introduction et le chapitre premier du Plan d'action mondial (problèmes du développement, des femmes des zones rurales, des travailleuses, liens entre les questions internationales et la condition féminine, etc.) se retrouvent dans les nombreux projets de résolution présentés, dont la plupart ont été adoptés par accord général. Le Plan d'action et la Déclaration de Mexico sont des documents d'une importance indiscutable. Certes, seules les générations à venir pourront évaluer la portée de la Conférence, mais on peut dire déjà qu'elle est un commencement dans la transformation de la condition féminine. Le nier ou prétendre que les questions n'ont pas été bien étudiées, c'est vouloir ignorer ce qui s'est passé à Mexico. Qu'on cherche à dénaturer les résultats de la Conférence s'explique : vouloir faire de la femme l'égal de l'homme est une action révolutionnaire qui effraie beaucoup de gens.

25. Pour que la femme participe au même titre que l'homme à la vie sociale, hommes et femmes doivent faire front ensemble aux difficultés. Or la femme a toujours vécu en marge de la société et ne jouit pas encore d'une égalité

complète, ni de fait, ni de droit avec l'homme. Le fossé qui se creuse entre pays développés et pays en voie de développement, la précarité de la paix mondiale, la violation systématique des libertés fondamentales dans certains pays et l'existence d'enclaves du colonialisme, la pollution de l'environnement, la course aux armements et le cahot monétaire international ajoutent à ces difficultés. C'est pourquoi il faut modifier d'urgence les mentalités et instaurer un nouvel ordre économique international. Les femmes ne peuvent rester indifférentes devant cette situation et doivent assumer des responsabilités égales à celles des hommes dans la réorganisation du système international et la suppression de relations internationales complètement dépassées.

26. Si le but ultime du développement est l'amélioration de la qualité de la vie pour tous, le nouvel ordre économique international doit reposer sur l'équité, l'égalité souveraine, la coopération entre les Etats et la promotion du progrès économique et social. De plus, le développement n'est pas seulement la croissance économique des Etats, c'est aussi l'égalité des chances dans tous les domaines où la femme, de concert avec l'homme, doit pouvoir tirer parti au maximum de ses aptitudes.

27. En rappelant qu'il faut encore lutter pour assurer la pleine intégration de la femme dans le développement, Mme Urbina fait observer que la Déclaration de Mexico s'inspire de convictions déjà énoncées dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Les principes consacrés dans la Déclaration de Mexico donnent une image de la femme et de l'homme qui suppose l'égalité des chances et des devoirs de chacun, dans la famille et dans la société. Les programmes et politiques qui orientent l'éducation doivent être modifiés pour permettre l'épanouissement de la personne tout en répondant aux besoins du développement. Mme Urbina insiste en particulier sur l'égalité de l'homme et de la femme devant la loi, l'égalité des chances dans l'emploi, la rémunération et la promotion et souligne l'importance de la liberté de décision sur la question du mariage et de la maternité réfléchi en ajoutant que tout cela doit se faire en même temps.

28. Si l'on proclame que les rapports entre les êtres humains sont régis par le principe de l'égalité des droits entre l'homme et la femme, on reconnaît aussi que les rapports entre les Etats doivent être régis par les principes de l'égalité souveraine, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de l'intégrité territoriale et de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats.

29. Il est normal que la Déclaration de Mexico, qui ne se borne pas à consacrer de simples aspirations mais fixe des normes de conduite pour faire disparaître l'inégalité, soit attaquée par des éléments clairement réactionnaires. Ceux qui ne comprennent pas sa portée et celle des autres documents adoptés par la Conférence sont précisément ceux qui restent attachés à des lignes de conduite qui ne leur permettent pas de participer à l'analyse des questions qui touchent le monde moderne. Mais les générations futures sauront comprendre qu'en adoptant la Déclaration on a, pour la première fois, abordé les problèmes des

femmes en tenant compte des problèmes de la société et inversement.

30. A la Conférence, certaines causes pour lesquelles les femmes plaident depuis longtemps se sont précisées, certaines optiques se sont modifiées, et on a pris conscience des problèmes contemporains et de la discrimination. Désormais, on ne traitera plus des questions concernant la femme comme s'il s'agissait d'un problème distinct, mais en les intégrant aux problèmes du monde contemporain.

31. La délégation mexicaine est convaincue que seule la coopération internationale permettra une solution satisfaisante. Le Conseil économique et social doit adopter des mesures complémentaires à celles de la Conférence pour que l'effort de la communauté internationale ne soit pas vain et que les recommandations se traduisent dans la réalité. C'est du Conseil que dépend la poursuite de l'effort fait par la communauté internationale en annonçant les objectifs de l'Année internationale de la femme : égalité, développement et paix, et en convoquant la Conférence.

M. Longestaey (Belgique), vice-président, prend la présidence.

32. Mme TURNBULL (Australie) rappelle qu'à la 1972ème séance, examinant le rôle de la Zambie dans la lutte contre le racisme au Zimbabwe, le Conseil a encore réaffirmé les principes de la Charte des Nations Unies, et en particulier sa foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes. Il est donc regrettable qu'il reste tant à faire ne serait-ce que pour comprendre la signification de ces termes. Non seulement l'égalité des femmes avec les hommes est-elle fréquemment méconnue, mais il en est de même de leur dignité. La discrimination fondée sur le sexe est plus insidieuse encore que la discrimination raciale; plus tolérée et moins bien reconnue, se manifestant diversement dans les attitudes sociales, l'éducation, les mythes et les préjugés, elle aboutit à ce que les femmes — le deuxième sexe — consentent à ne jouer qu'un rôle de second plan. A une époque où l'on se préoccupe de plus en plus de la pénurie alimentaire et des problèmes de développement et de justice sociale dans le monde, il est inadmissible que la moitié de la population mondiale reste à la traîne et qu'on lui refuse la nouvelle justice sociale et le nouvel ordre social pour lesquels la communauté internationale a engagé le combat.

33. Les gouvernements ont un grand rôle à jouer dans ce domaine. Pour sa part, le Gouvernement australien coopère étroitement avec les organisations non gouvernementales et des groupes de femmes en Australie. Une grande partie du travail doit se faire aussi à l'échelon de la collectivité, et même de l'individu, qui doivent procéder à une réévaluation radicale des valeurs sociales; pour cela, une forte volonté politique est nécessaire.

34. Aux plans international et régional, il faut mettre au point des directives pour concevoir ensemble un ordre social plus équilibré et plus juste. Le Gouvernement australien approuve à cet égard le plan d'action régional adopté par la CESAP pour l'intégration des femmes au

développement [voir E/5656, résolution 157 (XXXI)]. Ce plan est en effet la preuve qu'un accord a été possible non seulement à l'échelon régional, mais également à l'échelon national, sur des principes directeurs et des programmes.

35. Le Gouvernement australien réserve sa position définitive sur la Déclaration de Mexico, le plan d'action mondial et les résolutions et décisions adoptés par la Conférence car il n'a pas encore eu le temps de les étudier en détail. Il n'en reste pas moins que la Conférence a eu des résultats positifs et que le Gouvernement australien jouera son rôle dans l'exécution du Plan d'action.

36. De même que les organes des Nations Unies se sont occupés en particulier des problèmes des pays les moins développés, de même les gouvernements et les individus doivent donner suite d'urgence aux décisions dont fait état le rapport de la Conférence pour améliorer le sort des femmes.

37. Pour M. DUMAS (France), il s'agit non pas de libérer les femmes de leur condition féminine, mais de leur donner les moyens d'assumer pleinement cette condition. A la Conférence de Mexico, Mme Giroud, secrétaire d'Etat français à la condition féminine, a précisé qu'il n'était pas question non plus pour la femme de se libérer de l'homme. En effet, c'est de leurs propres préjugés, de leurs propres craintes que les femmes doivent se libérer. Il faut donc réduire, jusqu'à le faire disparaître, l'écart qui sépare le statut des femmes de celui des hommes et cela implique que soient définies les actions à entreprendre, à soutenir ou à poursuivre pour conduire les femmes au partage des responsabilités de tous ordres. C'est pourquoi la France ne peut qu'adhérer à l'esprit qui a inspiré la Déclaration de Mexico.

38. Bien que la France soit un des pays les plus avancés dans la voie d'une égalité de droit et de fait entre femmes et hommes, elle sait qu'il lui reste beaucoup à faire et approuve donc les orientations proposées dans la Déclaration de Mexico. Vu les différences entre Etats, elle approuve le principe que chaque pays devrait décider de sa propre stratégie. Elle accueille favorablement les recommandations de la Conférence, notamment l'idée qu'il existe un lien évident entre le développement et la promotion de la femme. Mais la délégation française craint que certaines références à des textes pour lesquels quelques pays n'ont pas voté ou à des problèmes politiques régionaux qui n'ont pas de lien direct avec la condition féminine risquent de gêner l'accord général souhaitable.

39. Dans l'idée qu'il ne faut pas s'en tenir à des déclarations de principe, la délégation française espère que l'effort de prise de conscience et de réflexion dû à cette année internationale portera ses fruits. Pour cela, il faut, premièrement, que le caractère multidisciplinaire et interministériel des problèmes de la femme n'empêche pas l'attention et l'action de se concentrer sur un petit nombre de points concernant spécifiquement la condition féminine à l'exclusion d'autres points qui peuvent être traités dans d'autres enceintes. Deuxièmement, par-delà les garanties juridiques favorables à l'égalité, il faut affirmer une priorité, à savoir la diffusion d'une instruction obligatoire, gratuite et identique pour les garçons et les filles, sans oublier son

prolongement indispensable, l'information. A ce sujet, M. Dumas se félicite du remarquable travail accompli par les organisations non gouvernementales féminines sur la poursuite duquel la France sait pouvoir compter. Mais sur la voie dans laquelle s'engagent les femmes, les progrès seront d'autant plus rapides que les gouvernements, sensibilisés par l'Année internationale de la femme, décideront de reconnaître à la femme la vocation d'un agent de promotion de la justice et d'une meilleure qualité de la vie.

40. M. KAUFMANN (Pays-Bas) note que la Conférence de Mexico a servi d'abord à dresser l'inventaire des problèmes de la femme et à échanger des données à l'échelon mondial, et qu'elle a mobilisé l'opinion publique, les gouvernements et tous les organes des Nations Unies. Deuxièmement, le Plan d'action mondial qu'elle a adopté contient des directives utiles pour traiter des divers problèmes à l'échelon national. Troisièmement, non seulement les gouvernements et les organes des Nations Unies, mais également les organisations non gouvernementales et les groupements privés doivent donner suite aux décisions de la Conférence. Quatrièmement, il est souhaitable que des conférences régionales soient organisées pour voir comment le Plan d'action est exécuté à l'échelon régional. Cinquièmement, M. Kaufmann rappelle que la délégation néerlandaise était l'un des auteurs de la résolution 12 de la Conférence (Ressources spéciales pour l'intégration des femmes au développement) et que son gouvernement a offert de verser des contributions supplémentaires à des projets qui visent à faire prendre conscience aux femmes de leur position et de leur rôle dans la société. Sixièmement, le Gouvernement néerlandais a offert une assistance financière également aux projets liés à la recherche de politiques relatives à l'intégration des femmes au processus de développement prévue dans la résolution 14. Septièmement, le Gouvernement néerlandais espère que le Secrétaire général de l'ONU soumettra à l'Assemblée générale à sa trentième session les rapports et propositions demandés. Comme le Gouvernement australien, le Gouvernement néerlandais étudie actuellement les recommandations formulées par la Conférence et arrêtera sa position au moment de l'examen des propositions et rapports en question.

41. M. Kaufmann conclut en indiquant au sujet de la résolution 4 (Rôle de l'ONU et des organismes qui lui sont reliés dans l'application du Plan d'action mondial), que le service du secrétariat responsable de l'exécution du Plan devra être renforcé conformément au paragraphe 3, b, de cette résolution.

42. Mme SANTHOSO (Indonésie) considère que le bilan de la Conférence de Mexico n'est pas décevant dans la mesure où les pays représentés y ont adopté, malgré la diversité de leurs conditions socio-économiques et culturelles, une déclaration sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix et un Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme.

43. On peut se féliciter aussi de l'œuvre entreprise par les Nations Unies qui, dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels (CE/5696, chap. IV) et aux dix-neuvième et vingtième sessions du Conseil d'administration du PNUD,

ont souligné l'importance de l'intégration des femmes au développement (voir E/5646 et E/5703).

44. En Indonésie, le principe de l'égalité et de la participation à part entière des femmes n'a jamais été contesté et est inscrit dans la Constitution. Mais comme dans tout pays en développement, il s'y pose des problèmes qui concernent notamment la planification de la famille, la protection maternelle et infantile, la formation et l'éducation. L'Indonésie approuve donc, en particulier, la résolution 15 de la Conférence de Mexico, relative à la planification de la famille et à la pleine intégration des femmes au développement. Le programme de planification de la famille a un rang de priorité élevé dans le deuxième Plan quinquennal indonésien et vise à améliorer la santé maternelle et infantile et à élever le niveau de vie. Il est certain que son succès dépend entièrement de la participation des femmes. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont encourageants grâce, dans une certaine mesure, à l'aide fournie de l'extérieur, notamment par les Nations Unies. Ils le sont aussi en ce qui concerne la participation des femmes à l'effort de développement, en particulier dans les domaines de la population, de l'éducation, de la santé publique et du développement rural. En ce qui concerne ce dernier domaine, il est essentiel — et c'est souligné dans la résolution 21 de la Conférence — de donner aux femmes des zones rurales la formation qui leur permettra de participer efficacement aux activités de développement; le paragraphe 4 du dispositif de cette résolution, par lequel il est demandé aux organismes internationaux d'appuyer les efforts dans ce domaine, est particulièrement pertinent.

45. Pour conclure, Mme Santhoso estime elle aussi que la participation des hommes à l'Année internationale de la femme est indispensable à son succès.

46. Mlle GUEVARA ACHAVAL (Argentine) souligne l'intérêt que porte son pays à la question de la condition de la femme; l'insertion sociale des femmes doit être un facteur de développement des peuples, et ne pas simplement contribuer à augmenter la main-d'œuvre. La Conférence de Mexico permettra de faire disparaître les situations d'injustice et de discrimination qui sont, comme l'a dit le Secrétaire général, une atteinte à la dignité humaine. La Déclaration de Mexico, le Plan d'action mondial et les 34 résolutions adoptées montrent bien que les femmes veulent participer réellement à la prise de décision et à la solution des problèmes actuels. En Argentine, les femmes interviennent largement dans les affaires du pays et sont nombreuses dans les domaines politique, législatif, judiciaire, scientifique, artistique et culturel.

47. On retrouve dans la Déclaration de Mexico l'esprit des résolutions 1851 (LVI) du Conseil économique et social et 3010 (XXVII) de l'Assemblée générale, relatives à l'intégration de la femme au développement. La délégation argentine approuve cette déclaration, avec les réserves déjà formulées à propos des huitième et onzième alinéas du préambule et des paragraphes 12, 24 et 26 du dispositif.

48. Quant au Plan d'action mondial, la délégation argentine a également déjà donné son avis sur la section G du chapitre II relatif à la population: selon elle, on a trop souvent tendance à voir dans la limitation des naissances la

panacée de tous les problèmes démographiques, sans faire de différence entre surpopulation et sous-population. C'est à chaque gouvernement qu'il appartient d'établir sa politique de la population et il aurait été souhaitable de rappeler dans le rapport de la Conférence ce principe inscrit dans le Plan d'action mondial sur la population. Quant au chapitre III relatif aux activités de recherche, rassemblement et analyse des renseignements, la délégation argentine a déjà dit qu'il fallait, pour mieux analyser les problèmes nationaux de la condition de la femme et bien évaluer les difficultés et les progrès de l'intégration régionale, procéder à l'échange de données d'expérience, par l'intermédiaire de centres, d'universités ou d'autres institutions. C'est dans ce souci que va être créé en Argentine un centre de recherche, de formation, de coopération technique et d'information financé par la Commission inter-américaine des femmes et par l'Organisation des Etats américains.

49. La Conférence de Mexico s'est intéressée aussi à la participation des femmes à la vie internationale, comme en témoignent les résolutions relatives à la participation de la femme à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et aux autres rencontres internationales, ainsi que l'appel concernant la situation de la femme au travail lancé aux organismes des Nations Unies. Il est regrettable que l'étude faite par l'UNITAR en 1973 et les rapports plus récents soumis au Conseil économique et social ne fassent pas état de grands progrès dans ce domaine.

50. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme a été une manifestation unique à la fois par l'importance de la représentation à cette conférence et par l'éventail des questions examinées. Le rapport correspondant mérite donc un examen approfondi.

51. La proclamation de l'Année internationale de la femme avait été accueillie avec beaucoup d'intérêt en Union soviétique et cette vaste campagne internationale a reçu l'appui des organismes gouvernementaux et communautaires. La coordination de l'action entreprise en Union soviétique même a été confiée à une commission regroupant des représentants de toutes les républiques, des organismes sociaux, du Soviet suprême et des ministères, qui a élaboré un vaste programme de mesures pour 1975.

52. L'Union soviétique approuve dans l'ensemble le bilan de la Conférence, en particulier les mesures visant à améliorer la condition de la femme et à étendre ses droits. La Conférence a, en effet, témoigné de la capacité des mouvements féminins de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité; par ailleurs, elle ne s'est pas bornée à examiner quelques problèmes exclusivement féminins, mais n'a pas hésité à traiter de problèmes internationaux qui sont à l'origine même de l'élaboration de la Charte des Nations Unies. La célébration du trentième anniversaire de la victoire sur le fascisme s'est déroulée en présence de nombreuses femmes qui, notamment en Union soviétique, ont lutté pour la libération de tous les peuples du monde. On peut noter que leur détermination de renforcer la paix et la sécurité internationales se retrouve dans maintes résolutions de la Conférence.

53. La Conférence appelle l'attention de l'opinion publique, par ailleurs, sur certains problèmes qui restent à résoudre : discrimination à l'encontre des femmes dans divers domaines de la vie sociale, lutte contre le racisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et l'impérialisme. M. Podgorny, président du Praesidium du Soviet suprême, a insisté, dans son intervention à Mexico, sur le fait que le socialisme a libéré les femmes et leur a permis de participer à la vie de la société, au développement de la production et à la direction de l'Etat. La politique sociale de l'Union soviétique vise à créer les conditions optimales pour qu'elles puissent y parvenir.

54. Si elle est un des événements majeurs de l'Année internationale de la femme, la Conférence n'est pourtant qu'un début car la lutte des femmes n'est pas finie. Il faut donc poursuivre les efforts, dans les pays et sur le plan international, notamment dans le cadre du Congrès mondial de l'Année internationale de la femme, qui aura lieu à Berlin en octobre 1975.

55. La délégation soviétique est convaincue que l'Année internationale de la femme permettra aux femmes de tous les pays de se libérer totalement et de participer à la solution des problèmes, au renforcement de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à la libération de tous les peuples et au progrès de l'humanité en général.

56. M. ŽIŽKA (Tchécoslovaquie) dit qu'en Tchécoslovaquie, comme dans tous les pays socialistes, les femmes ont la même situation que les hommes; mais il n'en va pas ainsi dans le reste du monde. C'est pourquoi la Tchécoslovaquie appuie tous les efforts visant à faire participer les femmes, à égalité, avec les hommes, à la gestion de leurs pays et à l'édification de la paix dans le monde. Elle souscrit à la Déclaration de Mexico car elle est convaincue que les objectifs de l'Année internationale de la femme — égalité, développement et paix — correspondent aux aspi-

rationnelles réelles des femmes dans le monde. La proclamation de l'Année internationale de la femme a été un autre pas vers l'égalité des femmes et leur participation à la vie culturelle, économique et sociale.

57. Il est également symbolique que l'année 1975 marque le trentième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, où les femmes ont participé activement à la lutte contre le fascisme. L'actuelle détente internationale, à l'origine de laquelle sont les pays socialistes, se traduit par un renforcement de la coopération entre Etats appartenant à des régimes sociaux et économiques différents. La détente ne saurait avoir que des effets positifs sur la situation des femmes dans tous les domaines et dans le monde entier. On ne peut que se féliciter également de la participation des femmes à la lutte pour la paix, la sécurité internationale, le désarmement, et contre le racisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et l'*apartheid*, car cette lutte contribue à affermir la détente et à favoriser la coopération internationale et le développement économique et social de tous les pays, dont dépend à son tour l'amélioration de la condition des femmes.

58. Cette amélioration ne sera possible toutefois qu'après des transformations sociales et économiques importantes et à partir d'un niveau minimal de développement. La délégation tchécoslovaque a eu la satisfaction de participer à la Conférence de Mexico, qui a constitué une des initiatives essentielles en ce sens. Elle se félicite du caractère universel et des résultats de cette conférence et continuera à soutenir l'action entreprise par les femmes pour améliorer leur sort dans tous les domaines, dans laquelle elle voit une légitime obligation internationale. Elle est convaincue que le Congrès mondial de Berlin et les autres grandes initiatives internationales iront dans le même sens.

La séance est levée à 13 heures.

1975^e séance

Vendredi 25 juillet 1975, à 15 h 15

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1975

En l'absence du Président, M. E. Longestaey (Belgique), vice-président, prend la présidence.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Année internationale de la femme (*suite*) [E/5725]

1. M. MICHEEL (République démocratique allemande) fait observer que la participation de 133 Etats, de 8 mouvements de libération et de 113 organisations non gouvernementales à la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme témoigne bien de l'intérêt que cette conférence a suscité dans le monde entier. Pour sa

part, la République démocratique allemande a activement contribué aux préparatifs de cette réunion.

2. La République démocratique allemande, dès sa création, a compris que les droits fondamentaux de l'homme sont aussi ceux de la femme et que, dans la société contemporaine, l'égalité en droit des femmes et des hommes va de soi. Mais la République démocratique allemande sait d'expérience que c'est seulement quand tous les rapports sociaux tiennent compte du progrès social que la libération de la femme est vraiment possible. C'est pourquoi la République démocratique allemande estime hautement l'énergie avec laquelle les pays en voie de